

SAINT JEAN DE CHEVELU

FLASH INFO NOVEMBRE 2021

MAIRIE

Tel : 04 79 36 80 11

Mail :

stjeanchevelu@wanadoo.fr

Site :

www.saintjeandechevelu.fr



Commune-de-Saint-Jean-de-Chevelu

Horaires d'ouverture :

Mardi : 14h00 – 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 14h00 – 18h00

Samedi : 9h00 – 12h00

Adresse électronique :

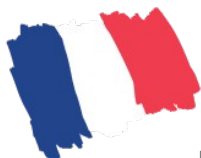
stjeancommunication@gmail.com

Seulement pour flash et bulletin

MAIRIE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à **10 h45** au monument aux Morts en présence de Music'Yenne.



PIÉTA de MONTHOUX

Notre Piéta reprend un congé culturel de 3 mois au musée du château d'Annecy à compter du 25 novembre.

RENCONTRE DES JEUNES

Suite à la première réunion de septembre, nous vous proposons de nous retrouver à la salle des fêtes le :

Samedi 13 novembre à 11h00

Absents lors de la première réunion, vous pouvez également nous rejoindre..

Venez nombreux !

CITY STADE

Pendant la période scolaire, les enfants de l'école sont prioritaires sur le temps de la pause méridienne (11h30 à 13h30).



Chat qui lit
jamais ne s'ennuie !

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque vous accueillera de nouveau à partir du :
Mercredi 3 novembre à 9h30.

Conditions : pass sanitaire et masque obligatoire à partir de 12 ans.

DEVOIR DES PROPRIÉTAIRES / LOCATAIRES



Nous rappelons que chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres, tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

(articles 671, 672 et 673 du Code civil)

La responsabilité du propriétaire/locataire riverain peut être engagée si un accident survenait.

COUPURE DE COURANT

LE MERCREDI 3 NOVEMBRE, de 10h00 à 11h30

Chemin de la Corniole

Taba

Route du Col du Chat

Lotissement Albert Blanc

Chemin des Plantées

Montmaire

Les Contamines

Les Pigeons

Champrond

Montée du Coucou

Chef lieu

Monthoux

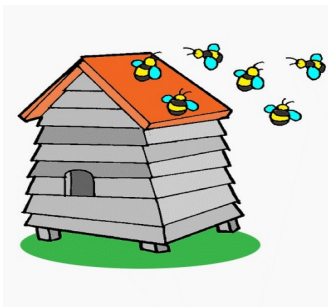
Place du Sénateur Mollard

Le Pré Closet

Saint Jean d'en Haut



DECLARATION ANNUELLE DES RUCHES



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

PREVENTION CAMBRIOLAGE

Le changement d'heure approchant, la nuit va faire son apparition plus tôt dans la soirée, période propice pour les cambrioleurs, notamment dans les créneaux 16h30 - 21h00.

Vous pouvez utiliser certaines « astuces » pour un effet de dissuasion : système d'alarme, minuterie permettant un éclairage automatique de certaines pièces de la résidence, ne pas hésiter à inscrire l'immatriculation d'un véhicule suspect et de transmettre l'information à la Gendarmerie ou à la Mairie et/ou de faire le 17 afin que la Gendarmerie puisse contrôler les occupants.

(plus d'informations sur notre site internet <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>).



ÉCOLE

Il y a quelques mois, nous avons sollicité l'ensemble des habitants pour savoir quel nom pourrait être donné à l'école de notre commune.

En parallèle, accompagnés par l'équipe enseignante, les enfants de l'école ont travaillé et réfléchi par classe pour proposer différents noms.



Lors du Conseil Municipal du 12 octobre dernier, les élus ont choisi de prendre en compte les avis des habitants et des enfants en privilégiant une thématique représentative pour notre commune.

Les principales propositions étaient en rapport avec les lacs et le chat/dent du chat.

Le Conseil Municipal a décidé de nommer l'école :

L'école des 2 Lacs

INFOS UTILES

RÉSEAU FAIRE

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation et faire des économies d'énergie ? Contactez le service FAIRE Savoie au

04 56 11 99 00, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le jeudi matin, ou sur info@faire73.fr
PERMANENCES à YENNE dans les locaux de la Communauté de communes le 4^e lundi de chaque mois



TRANSPORTS URBAINS

Le prix du ticket de transport des lignes de bus partant de Belley (ligne 173) et de Yenne (S02) à destination de Chambéry est désormais identique.

Les billets sont au tarif unique de 2€ l'aller (ou retour)



EPICERIE AMBULANTE CHAQUE LUNDI



La tournée de la nouvelle épicerie ambulante a commencé depuis le **lundi** 25 Octobre. Les arrêts sur les hameaux de la commune sont les suivants :
Monthoux chez Mr MILLION : de 9h30 à 10h00

Parking école : de 11h00 à 12h00

Vernatel : de 12h00 à 12h30

*Bonne
Chance!*



PRODUITS FRAIS & LOCAUX - ALIMENTATION GÉNÉRALE

LES ASSOCIATIONS

CONCOURS DE BELOTE DES AÎNÉS DE LA DENT DU CHAT

Le club des aînés ruraux organise un concours de belote le

dimanche 14 novembre 2021 à la salle des fêtes JP LOVISA.

Début des inscriptions à partir de 13h30,
début des parties à 14h.

Tarif : 20€ la doublette, 40 doublettes maximum.
Buvette + pâtisseries maison en vente.



Annulation possible selon l'évolution des conditions sanitaires

Pass sanitaire + masque obligatoire à partir de 12 ans

MARCHÉ DE NOËL DE L'ANCOLIE

Notre association de fleurissement L'Ancolie organise le traditionnel marché de Noël à la salle des fêtes JP LOVISA le
samedi 4 décembre 2021 de 10h30 à 15h00 :

- décorations de Noël créées par l'Ancolie
- Nombreux exposants
- Diots à emporter et Vin chaud en vente sur place

Annulation possible selon l'évolution des conditions sanitaires

Pass sanitaire + masque obligatoire à partir de 12 ans

